



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 11 août 2010
N° CERTA-2010-AVI-379

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilités dans Adobe Flash Media Server

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-379>

Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-379
Titre	Vulnérabilités dans Adobe Flash Media Server
Date de la première version	11 août 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Adobe APSB10-19 du 10 août 2010
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Exécution de code arbitraire à distance ;
- déni de service à distance.

2 Systèmes affectés

- Adobe Flash Media Server 3.5.3 et versions antérieures ;
- Adobe Flash Media Server 3.0.5 et versions antérieures .

3 Résumé

Plusieurs vulnérabilités dans Adobe Flash Media Server permettent à un utilisateur malveillant de réaliser un déni de service à distance ou d'exécuter du code arbitraire à distance.

4 Description

Plusieurs vulnérabilités sont présentes dans Adobe Flash Media Server :

- (CVE-2010-2217) une erreur dans une méthode javascript permet à un utilisateur malveillant d'exécuter du code arbitraire à distance ;

- (CVE-2010-2218) une erreur dans une méthode javascript permet à un utilisateur malveillant de réaliser un déni de service à distance ;
- (CVE-2010-2219) un problème peut provoquer un épuisement des ressources mémoire et conduire à un déni de service ;
- (CVE-2010-2220) un défaut de validation de données entrées peut provoquer un déni de service.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Adobe APSB10-19 du 10 août 2010 :
<http://www.adobe.com/support/security/bulletins/apsb10-19.html>
- Référence CVE CVE-2010-2217 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2010-2217>
- Référence CVE CVE-2010-2218 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2010-2218>
- Référence CVE CVE-2010-2219 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2010-2219>
- Référence CVE CVE-2010-2220 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2010-2220>

Gestion détaillée du document

11 août 2010 version initiale.